

ACM BELGIUM LIFE SA**Informations sur le produit Invest 21 - branche 21**

Conforme à l'article 10 du règlement 2019/2088

Historique des modifications

Version	Modifications apportées
Février 2026	Première version du document.

a) Résumé

Ce support d'investissement prend en compte les risques de durabilité ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux des actifs dans lesquels il investit. Cette prise en compte repose notamment sur une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG (environnemental, social et de gouvernance) trop important. En outre, afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, ce support d'investissement applique des politiques sectorielles. C'est le cas en particulier des secteurs des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), du tabac, des armes non conventionnelles ou de la déforestation.

Lors d'investissement de ce support d'investissement dans des fonds externes, une analyse des politiques ESG des sociétés de gestion est réalisée, notamment au travers de l'envoi de questionnaires ESG ad hoc.

Enfin, ce support d'investissement peut réaliser des investissements durables, qui sont consacrés par exemple au financement d'activités favorisant la transition vers une économie bas carbone ou des projets à vocation sociale.

b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Bien que ce ne soit pas son objectif, ce support d'investissement pourra réaliser des investissements durables. Une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG trop important est appliquée, complétée de plusieurs politiques sectorielles, dans le but d'exclure des investissements des activités causant des préjudices environnementaux ou sociaux importants. A chaque achat d'une obligation, les gérants d'actifs ont accès à une analyse ESG de l'émetteur, qui inclut des indicateurs relatifs aux incidences négatives. Cette analyse constitue une aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers usuellement analysés. Par ailleurs, cette analyse inclut également des indicateurs relatifs aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Tout investissement sur une entreprise qui présenterait une violation grave et avérée de ces principes est exclu.

c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce support d'investissement prend en compte les risques de durabilité ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux des actifs dans lesquels il investit via l'application d'une politique ESG.

Ce support d'investissement peut également réaliser des investissements durables, qui sont consacrés par exemple au financement d'activités favorisant la transition vers une économie bas carbone ou des projets à vocation sociale.

d) Stratégie d'investissement

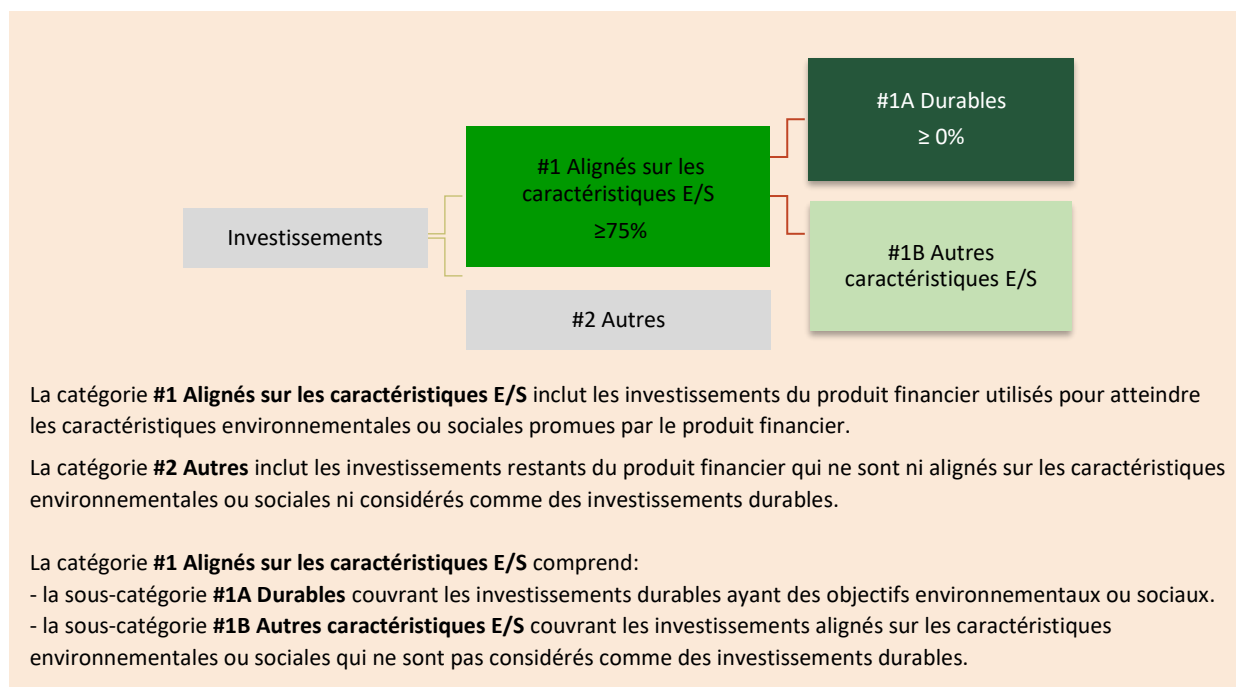
La stratégie d'investissement de ce support d'investissement vise à limiter son exposition aux risques de durabilité ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements. Cette stratégie est déclinée au travers d'une politique ESG, qui décrit pour chaque classe d'actif la manière dont les facteurs ESG sont intégrés dans l'analyse des investissements, que ceux-ci soient réalisés en direct ou au travers de fonds.

Avant chaque nouvel investissement sur une obligation en direct, une analyse ESG est réalisée. Elle vise à évaluer l'exposition aux risques de durabilité de l'entité, ainsi que les incidences environnementales ou sociales de celle-ci. Cette analyse cherche aussi à évaluer la gouvernance des entreprises, et favoriser le respect des meilleurs pratiques en la matière. L'indépendance des membres du conseil d'administration ainsi que de ses comités, la politique de rémunération ou encore l'éthique des affaires sont autant d'éléments de gouvernance d'entreprise qui sont évalués, et pris en compte dans l'évaluation ESG globale. Si après analyse l'entité est considérée comme trop exposée aux risques de durabilité, ou comme ayant des incidences environnementales ou sociales négatives trop importantes par rapport à son secteur, alors elle est exclue des investissements.

En outre, afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, ce support d'investissement applique des politiques sectorielles visant à exclure des investissements des entreprises ne respectant pas certains critères. C'est le cas en particulier des secteurs des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), où des critères stricts ont été mis en place afin d'en réduire l'exposition, avec notamment un objectif de sortie du charbon thermique à horizon 2030. D'autres politiques sectorielles viennent compléter celles sur les énergies fossiles, comme celles concernant le tabac, les armes non conventionnelles ou la déforestation.

Lors d'investissement de ce produit financier dans des fonds externes, une analyse des politiques ESG des sociétés de gestion est réalisée, notamment au travers de l'envoi de questionnaires ESG ad hoc.

e) Proportion d'investissements



f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La politique ESG de ce support d'investissement est appliquée en continue par les gérants d'actifs, assistés par une équipe d'analystes ESG dans leur démarche. Des contrôles mensuels sont effectués par l'équipe ESG afin de s'assurer de la bonne application de cette politique.

g) Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de s'assurer de l'atteinte des caractéristiques sociales ou environnementales promues par ce support d'investissement, l'équipe ESG est en charge du contrôle de la bonne application des règles et limites de la politique ESG décrite dans la partie « d) Stratégie d'investissement » de ce document.

Par ailleurs, un certains nombres d'indicateurs sont également suivis par l'équipe ESG :

- la part des investissements faisant l'objet d'une analyse ESG,
- la part des investissements durables,
- l'empreinte carbone du portefeuille d'obligations détenues en direct,
- l'exposition aux énergies fossiles du portefeuille d'obligations détenues en direct.

h) Sources et traitement des données

L'analyse ESG réalisée lors de la sélection des investissements dépend de la classe d'actifs.

Pour les investissements en direct sur des entreprises, le fournisseur d'analyses et de données ESG ISS¹ est utilisé. Ces données peuvent également être complétées d'analyses supplémentaires réalisées en interne par l'équipe ESG, sur la base de données provenant d'autres sources (articles de presse, ONG, etc.).

¹ Fondé en 1985, Institutional Shareholder Services Inc ('ISS') a plus d'une trentaine d'années d'expérience, dans la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise, l'identification des risques environnementaux et sociaux.

Pour les investissements en titres d'Etats, l'analyse ESG s'appuie sur les données de l'ONG Freedom House, du Center for Environmental Law & Policy de l'université de Yale et du Center for International Earth Science Information Network de l'université de Columbia.

Pour les investissements via des fonds, les données sont collectées auprès des sociétés de gestion lors du processus de due diligence, ainsi que durant la durée de vie de l'investissement.

i) Limites aux méthodes et aux données

Les principales limites des méthodes et données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales du support d'investissement sont la non couverture de certains émetteurs par les fournisseurs de données externes, la fréquence de mise à jour de leurs analyses ou données, ou le manque de données publiées par les entreprises elles-mêmes.

Cependant, la part des émetteurs du portefeuille du support d'investissement non couverts par les fournisseurs de données reste faible. De plus, lorsque le cas se présente, une analyse interne est réalisée par l'équipe ESG pour s'assurer de la bonne conformité de l'investissement avec la politique ESG appliquée.

j) Diligence raisonnable

La politique ESG appliquée dans le cadre du support d'investissement (telle que décrite dans la partie « d) Stratégie d'investissement ») permet, au travers de filtres d'exclusion, y compris sectoriels, de limiter l'exposition aux investissements présentant les risques les plus importants d'atteinte à l'environnement, au respect des droits de l'homme ou des normes sociales.

k) Politiques d'engagement

Non applicable, ce produit n'est pas investi en actions détenues en direct.

l) Indice de référence désigné

Ce produit financier n'a pas d'indice de référence désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.